



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS-ARCHIVES

Réunion du 15 Juin 2021

Présent.e.s : Ann BOSTOEN, Christine DAYNAC, Céline HAUSZWALB, Pascal LOEB, Paule MAZEO, Patrick MOSKOVICZ, Sophie PONS, Martine PORTNOE, Jean-Claude POUSSARD, François RICHE, Michaël SARFATI, Antoni VALERO-CABRE

## **Introduction de l' élu référent du Conseil de quartier :**

En introduction de la réunion Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, prend la parole afin d'évoquer les retours des Conseillères et Conseillers de quartier sur les réunions « en distanciel ». Il rappelle qu'au regard du contexte sanitaire actuel et des jauges à respecter dans les salles, les réunions « en présentiel » ne sont pas encore envisageables mais espère un retour à la normale dès que possible.

Dans un second temps, Boris JAMET-FOURNIER aborde l'élection de l'équipe d'animation du Conseil de quartier et explique les modalités de vote, qui se feront soit en présentiel à la mairie, soit par voie dématérialisée par mail.

## **Présentation des candidat-e-s à l'équipe d'animation du Conseil de quartier :**

Pascal LOEB habite à la limite des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. Il lui tient à cœur que le Conseil de quartier reste une instance démocratique et collective, et propose que les 5 membres d'animation président à tour de rôle le Conseil de quartier lors des réunions.

François RICHE habite le quartier depuis 40 ans et est membre du conseil syndical du 80 rue du Temple depuis plus de 30 ans. Il souhaite présenter le bilan des dernières années du Conseil de quartier Saint-Avoye lors des prochaines réunions, dont il a été membre pendant plus de 10 ans, avant de devenir membre de l'équipe d'animation. Il a été très actif sur différents projets et souhaite promouvoir des commissions et des groupes de travail afin fluidifier les échanges lors des réunions de Conseil de Quartier.

Sophie PONS a été membre de l'ancien Conseil de Quartier Saint-Merri. Elle regrette que les élections se fassent sans que les membres du Conseil de quartier ne se connaissent et que le contenu de la charte puisse laisser place à des dérives organisationnelles. Elle propose de faire une équipe transitionnelle avant de fixer une équipe d'animation élue pour 2 ans. Elle s'intéresse à la culture et la végétalisation du quartier, tend vers une réconciliation des habitants et du monde de la nuit et relève des inquiétudes quant aux incivilités.

Patrick MOSKOVICZ a toujours vécu dans le Marais. Il est économiste de formation et ancien cadre de la mairie de Paris, président du conseil syndical de son immeuble et ancien membre du Conseil de quartier Saint-Merri. Il a travaillé sur des projets aussi bien individuels que collectifs dans le Marais. Il souhaite apporter sa contribution, poursuivre les projets et améliorer la vie de quartier dans son ensemble.

Ann BOSTOEN propose son soutien et sa candidature. Archéologue et anthropologue de formation, elle a également travaillé pendant 20 ans dans la mode. Gérer la mutation d'un quartier historique dans sa modernité l'intéresse particulièrement. Elle souhaite apporter son regard différent pour aider, seconder, gérer des projets déjà en cours et proposer des idées.

Michael SARFATI constate que les candidatures pour les élections de l'équipe d'animation sont au nombre de 6. L'équipe d'animation se composant de 5 membres et lui-même étant déjà membre d'une équipe d'animation dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, il préfère ne pas présenter sa candidature.

Les modalités d'inscriptions au Conseil de quartier sont rappelées, elles se font sur la base du volontariat, par mail auprès de la coordination de conseil de quartier.

Antoni VALERO CABRÉ regrette le maintien des élections dans ces conditions particulières notamment à cause de l'impossibilité pour les membres du Conseil de quartier de se rencontrer avant de désigner une équipe d'animation. Il interroge François RICHE et Patrick MOSKOVICZ qui possèdent une expérience dans ce domaine sur la façon de communiquer qu'ils utiliseraient avec la

mairie lors de sujets pouvant opposer la mairie et le Conseil de quartier, compte tenu du lien qui pourrait les unir à la mairie.

Il lui a été répondu que le rôle de l'équipe d'animation est uniquement d'œuvrer pour le Conseil de quartier, sans autres considérations.

Martine PORTNOE s'exprime sur les moyens du Conseil de quartier pour transmettre des infos au public. Elle interpelle sur le manque de mobilisation lors des réunions alors que la participation et les échanges sont nécessaires pour le bon fonctionnement du Conseil. Elle propose un fonctionnement horizontal et pense que les groupes de travail permettront à tous de s'exprimer et de s'impliquer, et que l'équipe d'animation est présente pour animer mais sans se substituer au Conseil.

Boris JAMET-FOURNIER rappelle que la charte des Conseils de quartier est issue d'un processus de consultation et qu'elle a été votée en avril 2021. La mairie reste ouverte si des ajustements doivent être faits ultérieurement mais pas avant d'avoir atteint au moins une année d'exercice—cela serait trop prématuré. En ce qui concerne le contexte jugé parfois précoce des élections des équipes d'animation, « La fête de la Vie Associative et Citoyenne » qui se tient le samedi 11 septembre en était l'échéance afin que les représentants des Conseils de quartier soient présents et puissent communiquer auprès des habitant.e.s. Il fallait donc que les élections soient faites avant l'été, période de vacances durant laquelle il aurait été plus difficile de réunir les membres.

Une question sur l'application de principe de parité figurant dans la charte est adressée à la mairie. Il est répondu que la mairie est attachée au principe d'égalité femme-homme, qui passe par la parité. C'est pourquoi il est convenu que lors de l'organisation de la coprésidence, une femme et un homme soient nommés mais qu'aujourd'hui aucun mécanisme n'est prévu dans la charte pour son application au sein de l'équipe d'animation.

L'obligation de passer par la mairie afin de communiquer avec les membres des différents Conseils de quartier est questionnée. La coordination des conseils de quartier explique que le règlement général sur la protection des données empêche la diffusion des données personnelles, mais qu'une charte va être transmise aux membres de l'équipe d'animation afin de pouvoir procéder à l'échange de ces données.

### **Avis contributeur du Conseil de quartier sur le diagnostic territorial du Plan Local d'Urbanisme :**

Il est rappelé qu'une fiche de contribution est disponible en ligne et à la mairie dans le cadre du diagnostic territorial du plan local d'urbanisme et qu'une marche exploratoire Marais-Place des Vosges est prévue le 23 juin. La réunion du 19 juin avec Anouch TORANIAN, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public, et avec Emmanuel GREGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, n'est pas spécifique à Paris Centre mais concernera l'ensemble de Paris.

Ann BOSTOEN propose une marche exploratoire dans les deux quartiers Marais-Archives et Marais-Place des Vosges (au vue de leur unité) et de faire une seconde marche exploratoire (un dimanche par exemple) car les conditions et les problématiques ne sont pas les mêmes la semaine et le week-end.

### **Sujets divers :**

Antoni VALERO CABRÉ partage une proposition de lettre à envoyer à Ariel WEIL, Maire de Paris Centre et à Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire, au sujet de la fusion de l'école maternelle Archives et de l'école élémentaire Moussy dans les locaux de cette dernière. Il exprime, comme il l'avait fait lors des nombreuses réunions tenues par la Mairie sur ce sujet, des inquiétudes au sujet du bâtiment dans lequel se situe l'école maternelle Archives et sur le dynamisme et le brassage social au sein de l'école publique, qui sont pour lui essentiels. La portée de cette lettre est de faire part de la volonté de bloquer la fusion au moins jusqu'à la fin des travaux de la nouvelle carte scolaire de Paris Centre permettant ainsi d'avoir une vision globale des effectifs des écoles de Paris Centre.

Il est conseillé par un membre du Conseil d'interpeler les élus de la Mairie de Paris en plus de ceux de la Mairie de Paris Centre. Des réticences sont émises quant à l'envoi de ce courrier au nom du Conseil de quartier tout juste constitué, dont peu de membres disposent de tous les éléments relatifs à cette fusion. D'autant plus que de nombreux membres ne sont pas présents à la réunion. Néanmoins,

le vote d'envoyer cette version ou une autre lettre pourra être évoqué lors d'une prochaine réunion. Il est décidé de rédiger une nouvelle lettre qui circulera dans d'autres Conseils de quartier résumant la situation et les questions qui seront posées à la mairie.